L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, no 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 11 JUIN 1880

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 11 juin.— Température [illegible]

Température du 10 juin 1880

Thermomètre de C. Duhamel, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	76	24
Midi	82	28
3 P. M.	84	29
6 P. M.	80	27

Bulletin météorologique.
Jeudi, 10 juin, 3 h. 00 P. M.
Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

[illegible]	[illegible]	Louisville, Ky.	92
[illegible]	[illegible]	Memphis, Tenn.	92
[illegible]	[illegible]	Mobile, Ala.	91
[illegible]	[illegible]	Montgomery, Ala.	91
[illegible]	[illegible]	Nashville, Tenn.	92
[illegible]	[illegible]	New Orleans, La.	84
[illegible]	[illegible]	Omaha, Neb.	88
[illegible]	[illegible]	Pittsburgh, Pa.	87
[illegible]	[illegible]	Savannah, Ga.	88
[illegible]	[illegible]	Shreveport, La.	88
[illegible]	[illegible]	St Louis, Mo.	92
[illegible]	[illegible]	St Paul, Minn.	78
[illegible]	[illegible]	Vicksburg, Miss.	91
Leavenworth, Kas.	96	Yankton, D. T.	72

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	6.06	Nashville, Tenn	3.90
Cairo, Ill.	23.02	New Orleans*	7.08
Cincinnati, O.	11.02	Omaha, Neb.	10.05
Davenport, I.	2.05	Pittsburgh, Pa.	2.02
Keokuk, Iowa	3.10	Shreveport, La.	12.07
La Crosse, Wis.	10.01	St Louis, Mo.	15.04
Leavenworth, K	11.06	St Paul, Minn.	11.02
Louisville, Ky.	4.02	Vicksburg, Miss.	33.00
Memphis, Tenn	16.05	Yankton	4.06

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.
JAMES A. BARRY,
Sergeant Signal Corps, U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au bureau de santé dans les dernières vingt-quatre heures:

MARIAGES—Louis S. Brulard à Mlle Augusta Fischer,
Gustave J. Baptiste à Mlle Alphonsine Carter,
Daniel Kahn à Mlle Lizzie Smith,
John Wright à Mme Veuve Jane Jackson.

NAISSANCES—Mme Andrew Stander, un garçon, 26 mai.
Mme Baubbo Dussom, un garçon, 7 juin.
.. R. Major, un garçon, 27 mai.
.. Nicolo Cusimano, un garçon, 5 mai.
.. Michel Cape, une fille, 9 mai.
.. F. A. Smith, une fille, 8 mai.
.. Dr Chs. Eckhardt, une fille, 15 mai.
.. Hy W. Faber, une fille, 2 juin.
.. M. M. Cation, une fille, 5 juin.
.. Frank Neuillet, une fille, 11 mai.
.. Florian Lange, un garçon, 24 mai.

DÉCÈS—Roberto Brown, c., 1 an, rue Howard, près de la rue Perdido, native du Miss.
Lucie G. Avegno, 9 mois, rue Bourgogne, près de la rue Dumaine.
Sam Johnson, c., 16 ans, No 358 rue Poydras.
Charlotte Porter, c. 1 an, coin des rues Philip et Dryades.
Benoît Saucier, c., 41 ans, No 423 rue Amour, natif du Miss.
Emeline Roberts, c., 33 ans, No 101 rue Union, native de la Louisiane.
Marie Bécuard, c., 3 mois, No 104 rue St-Antoine.
Victor G. Lopez, 11 mois, No 148 rue Prieur.
E. J. Rodriguez, 4 mois, No 395 rue Craps.
Timothy McCarthy, 48 ans, No 292 rue Clio, natif de la Nlle-Orléans.
James Wallace, 48 ans, No 26 rue Galvez, natif d'Irlande.
Lizzie Waite, c., 1 an, No 454 rue Bagatelle.
James Gibney, 69 ans, No 50 rue Champs-Elysées, natif d'Irlande.
Rosine G. White, 1 an, rue Prytania, près Marengo, native d'Amite City.
Henry Hack, 1 mois, No 159 rue Claiborne.
Louis Pierre, c., 3 ans, près des Casernes.
G. Fastring, 3 ans, rue Enghien, près Girod.
Mme Vve M. Lereb, 87 ans, coin des rues Marais et Esplanade, native d'Allemagne.
Margaret Staub, 3 ans, rue Laurel, près de la rue Valence.
Joseph Drick, 1 an, rue Jersey, près de la rue Berlin.
Mary Bauer, 8 mois, rue Marengo, près de la rue Constance.
George Broussard, 4 ans, No 66 rue Union.
Wm Hall, c., 6 mois, coin des rues Hôpital et Bourbon.
Erath Bodine, 40 ans, à bord du bâteau à vapeur Chotsau, natif du Ky.

Le chemin de fer de la Nlle-Orléans et du Pacifique.—La question de relier la Nlle-Orléans à la vallée de la Rivière-Rouge par une voie ferrée vient d'être définitivement résolue: Les directeurs du "New Orleans Pacific Railroad", à leur dernière séance, ont cédé, aux représentants de MM. Scott et Gould, les propriétés et les franchises de la compagnie.

MM. Brown, Scott et Bond ont assisté à la rédaction de l'acte de vente, au nom des acquéreurs.

Dès que les anciens "bonds" dont les porteurs sont domiciliés en Louisiane auront été transférés au syndicat, et que des préliminaires de peu d'importance seront terminés, le document par lequel le chemin passe de la compagnie Wheeler aux deux millionnaires sera inscrit, et les travaux se poursuivront avec la rapidité que donnent les "greenbacks" en quantités presque illimitées.

Les acquéreurs avaient jusqu'au 14 de ce mois pour accepter ou rejeter la proposition de la compagnie Wheelock. Il est à peu près certain que le retard dans la prise de possession n'ira pas au delà du 20 ou 22 juin.

Nous serons donc en communication avec Marshall, Texas, à travers les paroisses de la Rivière Rouge,—d'ici à un an ou dix-huit mois.

Cours Criminelles.—A la cour criminelle supérieure, Susie Mallory, accusée de détournement, s'est déclarée innocente. Elle a été renvoyée en prison en attendant le jugement.

E. et A. Boyard, officiers de police, se sont reconnus coupables d'avoir attaqué M. Henri Michel, rapporteur du "City Item", le 26 avril, au coin des rues Canal et Bourgogne. Ils avaient d'abord été accusés de voies de fait et s'étaient déclarés innocents. Le juge prononcera leur sentence, demain, samedi, à 10 heures.

Le jugement d'E. Boyard, accusé d'attaque dans une intention de viol, a été remis indéfiniment. L'inculpé a été relaché après qu'il eut fourni un cautionnement.

La reconsidération de la demande de nouvelle audition de cause de Charles Johnson, déclaré coupable de complicité dans l'incendie du chargement de coton du navire "Iron Cross," a été renvoyée à ce matin.

Le cautionnement de John O. Connor, accusé de l'incendie de balles de coton sur le navire "Iron Cross," a été réduit de moitié—$5000 au lieu de $10,000.

Ben White a été déclaré coupable de port d'arme cachée. Il avait sur lui, le 17 mai, au coin des rues Dauphine et St. Louis, un grand couteau à découper. Le tribunal l'a condamné à soixante-quinze jours de prison de paroisse.

Le jugement de Charles H. Evans, (soldat de la compagnie I du 13e d'infanterie des Etats-Unis, que le grand juri a, le 14 mai 1880, trouvé lieu à poursuivre pour avoir commis un viol, le 13 mars 1880, aux casernes, sur la personne de Félonise Brashear, c., âgée de sept ans, a commencé hier matin. Le colonel P. O. Peyroux présentait la défense.

Hier soir, à neuf heures, le juri a rendu un verdict de non culpabilité.

—

La première cour de district s'est ajournée à ce matin, onze heures.

Cours de district.—A la deuxième cour, la succession de Johann ou John Brentel ou Brendel, ainsi que celle de sa femme Catherine Marx, sont ouvertes.

—

A la cinquième cour, Mme Louis C. James réclamait à J. R. Leake, P. J. Carraher et Jones S. Hamilton $23,916 66 2/3, montant de billets donnés en garantie de paiement de la location d'une bâtisse en briques et à cinq étages, située dans la rue des Magasins, et connue sous le nom de "St-James Hotel." Le bail portait la date de 18 février 1878, et ne devait expirer que le 18 février 1883.

Les défendeurs n'avaient point payé les billets d'octobre novembre et décembre 1879, ni ceux de janvier et février 1880. La cause a été plaidée devant un juri, qui a donné gain de cause à Mme James, et ajouté à la somme accordée dix pour cent, (pour honoraires d'avocat) sur le montant et sur les loyers—lequel dix pour cent sera exigible avec privilège.

—

A la sixième cour, B. A. Michel, porteur de la réclamation du ci-devant annotateur des hypothèques de la paroisse d'Orléans, contre l'Etat, pour l'inscription de décrets obtenus par l'Etat, contre les différentes personnes, pour taxes, demandait que le bureau créé par la loi 93 de 1880, fût forcé de se prononcer sur la dite réclamation, qui excède mille piastres. Le juge a lancé un "mandamus" péremptoire.

Cour du juge Miltenberger.—Oscar Larm et Jules Graber, qu'on [illegible] accusés de vol, ont été acquittés.

Albert Sutton, accusé de n'avoir aucun moyen d'existence, a été condamné à une amende de $20 ou à trente jours de prison de paroisse.

Rose Moore, déclarée atteinte d'aliénation mentale, a été envoyée à l'asile.

[illegible] Richard, accusé de menace de tuer Mary Neil, a dû fournir un cautionnement de $250 en attendant l'instruction.

Wm. Smith, qu'un affidavit accusait de vagabondage, a été envoyé à la maison de correction.

Mme John Kreutzer a été requise de donner un cautionnement de $300 pour répondre de sa bonne conduite. Elle était accusée de voies de fait.

Mme John et Betsy McKnight, accusées d'ivrognerie, de bris de paix et de langage obscène, ont été condamnées, la première à une amende de $30 ou à trente jours de prison; la seconde, à une amende de $10 ou à vingt jours de prison.

Alexandre Cloutet, accusé contre qui une accusation de faux a été formulée le 17 décembre 1879, s'est constitué prisonnier hier, et a fourni un cautionnement de $1500 en attendant l'instruction.

Bertha Lee, pour ivrognerie, bris de paix et insultes, a été condamné à une amende de $20 ou à trente jours de prison de paroisse.

Cour du juge Sheehan.—Thomas Mulvey, accusé de vol; Colombus Monroe ou Washington, de voies de fait—ont été envoyés devant la première cour de district—cautionnement de $250.

Henry Parowska et Mme Parowska étaient accusés d'avoir enfreint l'ordonnance 4788, qui défend de déposer des immondices sur le trottoir; M. Parowska a été condamné à une amende de $25 ou à trente jours de prison de paroisse; Mme Parowska a été acquittée.

Shelton Williams, accusé de voies de fait et de menace de tuer Emma Roberson, a été requis de fournir un cautionnement de $250. A défaut de cautionnement, il passera dix jours en prison.

Le juge a renvoyé de la plainte Louis Foster, accusé d'insultes; Richard Cook, de vol; William Mc Nochon, de bris de paix.

Henry Kennedy et Charlotte Johnson, accusés de voies de fait, ont dû donner un cautionnement de $250 en attendant l'instruction.

Mollie Sheppard et Emma Davis ont été condamnées à une amende de $20 ou à trente jours de prison de paroisse pour s'être battues et avoir troublé la paix. Ce sont les deux femmes qui ont vidé une querelle au pugilat, dans un terrain vague de la rue Broad, entre les rues Commune et Gravier, et dont nous avons longuement parlé dans le numéro du 9 de ce mois.

Le Bureau de santé a siégé hier soir, sous la présidence du Dr Davidson, le Dr Jones étant à la station de quarantaine du Mississippi. Les Drs Beard, Loeber, Formento, MM. Marks et Hernandez étaient présents.

M. Marks a présenté le rapport du comité de finances. Les recettes du mois ont été de $2,721 12, et les dépenses de $2,698 70. Il reste en caisse $4,618 02.

—

Le Dr Formento a lu le résumé des rapports des inspecteurs de santé pour le mois de mai.

Dans le premier district, l'état sanitaire est excellent, mais il y a quelques cas de rougeole. Aucune maladie ne règne sur les navires. 825 maisons ont été inspectées; dans 557 d'entre elles on se sert de l'eau de la pluie. Le manque d'eau se fait sentir.

Dans le deuxième district, il a été inspecté 846, dont 616 n'ont que des cuves. De 338 *nuisances*, 302 ont disparu dans les dix derniers jours. Le contenu de 10 barils de couperose sèche et d'un baril d'acide carbolique a été distribué gratuitement. Le nombre de décès a été de 103, dont 4 causés par la rougeole.

Dans le troisième district, les rues et les ruisseaux du devant du district sont propres, mais ceux des quartiers reculés sont sales. Il y a eu 127 décès, dont 16 causés par la rougeole et 1 (à l'hôpital Luzenberg) par la petite-vérole. Le lieu où la personne est morte a été convenablement désinfecté. Il n'est mort autant de personnes de la rougeole que parce qu'on avait négligé d'appeler le médecin à temps. L'inspecteur dit que les vidangeurs vident les fosses sans autorisation. La compagnie Eagle, qui, dans l'espace de quinze jours, a transporté 130 charretées, n'avait que 28 permis. Il n'y a pas de maladies dans les navires. L'attention des officiers de santé est appelée sur les maisons que plusieurs familles habitent et qui n'ont qu'une seule cour.

Dans le premier district, l'état sanitaire est bon. Deux cas de diphthérie et six cas de fièvre scarlatine s'y sont déclarés. Toutes les maisons avoisinant celles où les personnes sont mortes ont été désinfectées. Les désinfectants ont été distribués gratuitement.

Dans le cinquième district, il a été constaté quelques cas de fièvres de marais, un cas de fièvre scarlatine et un cas de diphthérie.

Dans le sixième district, il y a eu plusieurs décès causés par la rougeole, un par la fièvre scarlatine, et un par la diphthérie. Les citoyens ne demandent pas autant de désinfectants que ceux des autres districts.

Dans le septième district, la rougeole sévit, mais n'a heureusement pas fait de victimes jusqu'à présent. Onze personnes sont mortes dans le courant du mois.

Le résumé se termine par la déclaration qu'à l'exception des cas de rougeole, l'état sanitaire de la ville est très bon, et qu'il n'existe aucun indice de fièvre jaune.

—

Le secrétaire a donné lecture d'une lettre du capitaine Charles Smart, que le bureau national de santé a chargé de s'assurer s'il y a, dans notre ville, adultération de comestibles et de communiquer au bureau le résultat de ses recherches. Le capitaine demande que des échantillons des différents articles qui servent à la nourriture de ceux qu'on a des raisons de soupçonner lui soient envoyés. Les vins, les liqueurs et les produits de vacherie ne sont pas inclus dans l'examen. Le capitaine désire avoir les adresses des messieurs qui pourraient le renseigner.

Sur la motion de M. Marks, les officiers du bureau ont été requis de fournir au capitaine toutes les informations possibles.

Le Dr Herrick ayant dit, dans un rapport, que fréquemment des vidangeurs n'étaient pas munis de permis, le Dr Beard a présenté une résolution qui fait aux inspecteurs un devoir d'exiger que les permis leur soient montrés avant que les charrettes soient déchargées; pris la société sanitaire auxiliaire d'aider les officiers du bureau de santé à mettre à exécution les règlements qui ont trait aux vidangeurs. La résolution a été adoptée.

Une résolution du Dr Beard avertissant les compagnies de vidanges qu'elles devront, désormais, se servir d'une solution d'acide carbolique et de couperose avant de vider les fosses, a été adoptée.

Le bureau s'est ensuite ajourné à jeudi prochain.

Régates.—Hier, la foule s'était donné rendez-vous sur les bords du lac Pontchartrain en cet endroit devenu fort en vogue et communément appelé le Nouveau Lac, pour assister aux troisièmes régates de bateaux à voiles organisées sous les auspices du "Southern Yacht Club". Aux régates des deux premiers jours, les bateaux étaient montés par des marins de profession, c'est-à-dire des experts; à celles d'hier, les bateaux étaient montés par des marins amateurs, ce qui, de l'avis du plus grand nombre des admirateurs du *sport*, n'était pas fait pour amoindrir l'attrait de la fête. Ce n'est que bien longtemps après l'heure convenue que les bateaux se balançant coquettement sur l'eau sont venus occuper les positions qui leur étaient assignées devant le pavillon du club. Hâtons-nous de dire que ce retard est dû aux nuages épais qui obscurcissaient l'horizon et aux menaces incessantes de Jupiter Pluvius qui faisaient craindre la nécessité d'un renvoi des joûtes au lendemain.

A deux heures un quart, au coup de canon parti du *Boat House*, les ancres ont été levées, les manœuvres des équipages ont commencé et une lutte des plus intéressantes s'est engagée entre le *Phantom*, le *No Name*, le *Xiphias*, tous trois de deuxième classe, et la *Magie*, la *Juniata* et le *Gipsy* de troisième classe.

Après avoir parcouru en 46 minutes le premier triangle, un tiers de la course, le *Phantom* qui avait une forte avance sur ses concurrents l'a perdue et a été déclaré hors concours par suite de l'accident qui lui est arrivé de chavirer. Dès ce moment il ne fallait pas être prophète pour nommer les deux vainqueurs, le *No Name* de la première classe, qui glissait sur l'eau comme sur une mer de glace avec une prodigieuse rapidité, suivi de près du *Gipsy* de la deuxième classe. Croyant intéresser nos lecteurs nous donnons la position de chaque bâteau pendant toute la durée de la course, et l'heure précise à laquelle chaque (*stake-boat*) but a été contourné.

Premier triangle, premier but; Phantom, H. F. Howard, propriétaire, H. F. Howard, patron, 3 heures, 21 minutes, 2 secondes; No Name, E. L. Israel, propriétaire, A. Brewster, patron, 3 h. 21 m. 10 s.; Gipsy, A. A. Maginnis, propriétaire, Sam. Gautier, patron, 3 h. 22 m. 6 s.; Juniata, J. DeBuys, propriétaire, Jos McNeil, patron, 3 h. 23 m. 57 s.; Maggie, Henry Cooney, propriétaire, E. J. O'Brien, patron, 3 h. 24 m. 23 s.; Xiphias, H. J. Howard, propriétaire, E. Harris, patron, 3 h. 24 m. 35 s.; Deuxième but: Phantom, 3 h. 38 m.; No Name, 3 h. 38 m. 57 s.; Gipsy, 3 h. 40 m. 4 s.; Maggie 3 h. 42 m. 44 s; Juniata, 3 h. 43 m. 11 s; Xiphias, 3 h. 43 m. 44 s.—Troisième but: No Name, 4 h. 7 m. 22 s; Phantom, 4 h. 7 m. 37 s; Gipsy, 4 h. 8 m. 11 s; Maggie, 4 h. 10 m. 55 s; Xiphias, 4 h. 12 m. 3 s; Juniata, 4 h. 12 m. 26 s.

Deuxième triangle, premier but: No Name 4 h 21 m 7 s; Phantom, 4 h 21 m 40 s; Gipsy, 4 h 22 m 33 s; Maggie 4 h 25 m 5 s; Xiphias 4 h 26 m 3 s; Juniata 4 h 27 m 27 s.—Deuxième but; No Name 4 h 38 m 47 s; Gipsy 4 h 40 m 19 s; Maggie 4 h 43 m 15 s; Xiphias 4 h 44 m 23 s; Juniata 4 h 44 m 22 s.—Troisième but; No Name 5 h 1 m 5 s; Gipsy 5 h 3 m 3 s; Xiphias 5 h 7 m 54 s; Maggie 5 h 7 m 56 s; Juniata 5 h 14 m 5 s.

Troisième triangle, premier but; No Name 5 h 15 m 1 s; Gipsy 5 h 17 m 4 s; Xiphias 5 h 21 m 57 s; Maggie 5 h 22 m 37 s; Juniata 5 h 29 m 33 s; deuxième but: No Name 5 h 33 m 28 s; Gipsy 5 h 35 m 11 s; Xiphias 5 h 43 m 6 s; Maggie 5 h 48 m 1 s; Juniata 5 h 46 m 16 s; troisième et dernier but; No Name 6 h 3 m 4 s; Gipsy 6 h 8 m 5 s; Xiphias 6 h 9 m 25 s; Maggie 6 h 10 m 40 s; Juniata 6 h 14 m 19 s.

En touchant au but de sa course le vainqueur de chaque classe a été salué par les vivats prolongés de la foule. Immédiatement après que les juges eurent proclamé le résultat officiel des courses et décerné les prix à qui de droit, les irrésistibles accords d'un brillant orchestre se sont fait entendre et ont entrainé dans le tourbillon de la danse les intrépides valseurs et valseuses. Les messieurs du "Southern Yacht Club" ont fait les honneurs de leur *Boat-House* avec un tact et une délicatesse qui indiquent qu'ils sont versés dans l'art de bien faire les choses; aussi, formons-nous des vœux—ce n'est pas un sentiment égoïste qui nous anime—pour que le Club ait l'heureuse idée d'organiser souvent, pendant l'été, des fêtes du genre de celle qui fait le sujet de ces lignes.

Le bureau des commissaires créé par la loi 93 de 1880 s'est réuni hier, à trois heures et demie, au "State House," dans le salon du gouverneur.

Le lieutenant gouverneur, ex-officio chairman, occupait le fauteuil, MM. Jumel, Strong et Mayer assistaient à la séance.

Les réclamations de Ben. A. Michel, porteur de la réclamation du ci-devant annotateur des hypothèques de la paroisse d'Orléans; celles de F. C. Mahan, pour $10,400, ont été rejetées. Il a approuvé celles de James Graham, pour $3450, d'après les décrets des troisième et sixième cours de la paroisse d'Orléans.

Les réclamations de Geo. F. Fernard, greffier de la quatrième cour de district de la paroisse d'Orléans—réclamations que le bureau avait rejetées à sa dernière séance, ont été de nouveau portées devant le bureau, et rejetées une seconde fois.

A quatre heures et quart, la séance a été levée et le bureau s'est ajourné à 3 heures aujourd'hui.

Paragraphes.— Notre Co Sucer [illegible] a, du 5 avril, date de son entrée en fonctions, au 31 mai, maintenu trente et renversé trente-deux arrêts de tribunaux inférieurs, amendé neuf arrêts de tribunaux inférieurs, accordé six demandes et refusé quatre demandes de rejet d'appels, lancé quatre ordres et refusé sept ordres de prohibition et mandamus, etc., transféré huit causes à la cour d'appel, accordé quatre et refusé vingt-cinq demandes de nouvelle audition de cause.

—Le feu d'artifice qui devait être donné hier soir au Fort Espagnol a dû être, pour cause de mauvais temps, renvoyé à samedi soir.

Une foule immense s'était portée à la gare du chemin de fer dès six heures de l'après-midi, et quoiqu'elle fut avertie par un placard que l'exhibition pyrotechnique n'aurait pas lieu, elle ne s'est pas moins dirigée vers le Fort. Chaque train qui arrivait était rempli de monde, et vers neuf heures du soir, il y avait plus de 3000 personnes dans le jardin du Fort Espagnol. La musique a été, comme de coutume, parfaite, et lorsqu'il s'est agi de s'en revenir par le dernier train, tout le monde semblait s'éloigner à contre-cœur. Nous pouvons, par conséquent, prédire qu'il y aura foule samedi prochain.

—Hier soir, à huit heures, Louisa Elliot, âgée de trente-trois ans, native de l'Alabama, domiciliée au No. 121 du Passage de la Bourse, a été trouvée morte dans sa chambre.

—Hier, à une heure de l'après-midi, Mlle Sallie Ludwid, institutrice à l'école McDonogh No. 5, est morte dans une des chambres de la maison d'école.

—W. B. Berthoud, de la paroisse Jefferson, et W. J. Kelly, de la paroisse St-Charles, sont nommés commissaires des levées du troisième district.

—Un journal d'outre-Canal dit qu'on se plaint de la présence d'immondices dans la place St-Antoine, derrière la Cathédrale St-Louis.

—Il a été encaissé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $12,798 74, dont $8,388 13 provenant du département du revenu intérieur, $210, en or, et $660 75 en argent, et $1,635, en billets, provenant de la douane, $2,804 86 de différentes sources.

—Le Dr Jones, président du bureau de santé, a inspecté la station de quarantaine du Mississippi.

—Les commissaires créés par la loi 93 de 1880 ont reçu l'ordre de se présenter, aujourd'hui, à la cinquième cour de district, pour y répondre à l'accusation d'avoir désobéi à une injonction du juge en considérant des réclamations dont il leur avait été défendu de prendre connaissance. Leurs fonctions sont expirées hier.

—Le Liedertafel de la Nouvelle-Orléans—société allemande—donne une fête d'été, demain soir, 12 du courant, au Jardin Magnolia. Il y aura concert-promenade, danses et chants. Nos remerciements à M. Salomon Marx pour l'invitation. M. E. T. Wenck est "chairman" comité de réception, le Dr William Schuppert chairman du comité de commissaires du bal et le Dr C. Ludwig chairman du comité chargé des préparatifs de la fête. Les cars feront, toute la nuit, le service de la station de la rue du Canal au pont Magnolia, et vice versa. Après minuit, les cars des rues Magasin et Prytania feront le service gratuit de la rue du Canal aux gares de la partie supérieure de la ville.

—La pompe que l'association sanitaire auxiliaire a établie récemment pour faire passer de l'eau du fleuve dans les ruisseaux, peut fournir de cinq à huit millions de gallons d'eau par vingt-quatre heures.

—Felix Williams et Ed. Dodd, tous deux de couleur, ont été écroués à la station du huitième precinct pour voies de fait.

—P. Bariodom, Tesori Gascino, Ratta Jos. Batto et Cassa Gimsippi, accusés de bris de paix, ont été arrêtés, hier matin, au coin des rues Philippe et Tchoupitoulas.

—Mme John a été arrêtée dans la rue St-Pierre, entre les rues Tremé et Marais; elle est accusée d'ivrognerie, de bris de paix et de langage obscène.

—L'officier Frédéricks a tué un chien enragé au No 313 de la rue St Pierre.

—Thomas Brown, c., accusé de vol, a été écroué à la station du septième precinct.

—Un chien qui avait mordu deux petites filles, la première âgée de douze ans, fille de M. V. Bohlander, l'autre âgée de deux ans, fille de M. Klein, a été tué, chez M. Chanet, dans la rue Johnson, entre les rues St Antoine et Annette.

—Hier, le gouverneur intérimaire a nommé Cyrus A. Lewis greffier de la cour du huitième district judiciaire de la paroisse East Carroll, en remplacement d'Isaac L. Lewis, démissionnaire.

Ventes inscrites au Bureau de l'annotateur des aliénations:

Alexandre E. McConnell à Aurelius Lotery, 1. Un terrain et bâtisses, 30x100, rue Clio, entre Bacchus et Dryades. 2. Un terrain et bâtisses, 22x1000, rue Clio, entre Bacchus et Dryades......$2,000

Timothy Kennere ou Cannan à John Welsh, un terrain et bâtisses, 32x128, rue Martin, entre Clio et Erato......$225

Mme Mahala Zimmerman à Henry B. Stevens un terrain et bâtisses, 30x126, rue [illegible] entre St-Charles et Carondelet......$1,000

Mme Edmontine Gary à Mme Jules Lacey, une moitié d'un terrain et bâtisses, 17x118, rue Mandeville, entre [illegible]......$400

Edward McCurdy à Patrick Dooley, un terrain et bâtisses, 32x91, rue Philip, entre Prieur et Howard......$700

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session régulière de 1880.

No 128] RESOLUTION CONCURRENTE

Relative au loyer dû par les fermiers ou les cautions du Canal.

Il est résolu par la Chambre des Représentants avec le concours du Sénat, que comme il a été établi que Duncan F. Kenner, le 18 mars 1869, a pris possession du canal et de ses dépendances, sous la caution de Richard Taylor et en a reçu les revenus, que le dit Kenner et ses répondants doivent à l'Etat de la Louisiane les loyers et les autres revenus accumulés depuis le mois d'août 1873.

Il est résolu que l'avocat-général est par la présente, chargé de poursuivre les dites parties et de faire déposer au crédit des écoles publiques les fonds collectés.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 129.] LOI

Pour donner aux médecins légalement autorisés à exercer leur profession, un gage et privilège pour services médicaux rendus à toute personne, sur la récolte de la dite personne; mettant ce gage et ce privilège sur le même rang concurremment avec le gage et le privilège donné maintenant par la loi en faveur du fournisseur de provisions nécessaires pour mettre les dites personnes à même de cultiver et de faire leurs récoltes, et pour limiter le montant des dits gages et privilège des médecins.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que les médecins légalement autorisés à exercer leur profession auront un gage et privilège pour services médicaux rendus à toutes personnes, sur la récolte de ces personnes. Et les dits gages et privilèges viendront concurremment sur le même rang avec le gage et privilège donnés maintenant par la loi au fournisseur de provisions nécessaires pour mettre les dites personnes à même de cultiver et faire leurs récoltes; si le débiteur est un travailleur, son médecin ou son subrogé aura un privilège à exercer sur ses gages ou son intérêt dans la récolte, intérêt auquel il peut avoir droit à recevoir à la place de gages.

Sec. 2. Il est décrété en outre, etc: que le montant des dits gages et privilèges de médecin n'excéderont pas la somme de quinze piastres pour aucune année.

Sec. 3. Il est décrété en outre, etc.: Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec cette loi sont par la présente rappelées.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie certifiée:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 130.] LOI

Pour fixer les salaires du clerc aux minutes et autres députés greffiers et employés des cours de district civiles et criminelles et de la cour d'appel de la paroisse d'Orléans.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les salaires des clercs aux minutes, députés-greffiers, assistants-greffiers et autres employés des cours de district civiles et criminelles et de la cour d'appel pour la paroisse d'Orléans, sont par la présente fixés comme suit:

Pour chaque clerc aux minutes de la dite cour, dix-huit cents piastres par an.

Pour chaque assistant-greffier, mille piastres par an.

Pour chaque clerc aux archives, trois cent soixante piastres par an.

Pour chaque copiste, neuf cents piastres par an.

Pour chaque rapporteur sténographe, dix-huit cents piastres par an.

Pour chaque clerc aux rôles, dix-huit cents piastres par an.

R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 131] LOI

Pour déterminer le nombre des employés des greffiers des cours de cité de la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour fixer leurs salaires.

Section 1—Il est décrété par l'Assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, Que chaque greffier des cours de cité de la ville de la Nlle-Orléans, par et avec le consentement du juge de la cour dont il est le greffier, est, par la présente, autorisé à nommer les députés et clercs-assistants suivants, aux salaires fixés ci-après, sans dépasser cette limite:

Un député en chef à cent piastres par an.

Signé: R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
S. D. McENERY,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.
PETER J. TREZEVANT,
Secrétaire de la Chambre des Représentants.
Pour copie conforme
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 132.] LOI

Pour pourvoir aux papiers et fournitures de bureau pour les divers officiers judiciaires et autres officiers de la paroisse d'Orléans.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'afin de pourvoir aux fournitures de bureau nécessaires aux divers greffiers, shérifs, constables et à l'enregistreur des aliénations et au conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, il sera du devoir du Gouverneur, du Président du Sénat et de l'Orateur de la Chambre des Représentants, immédiatement après l'adoption de cette loi, et annuellement par la suite, d'annoncer que des offres seront reçues pour la fourniture d'articles de bureau, pendant l'année suivante, sous contrat, que les propositions seront annoncées dans le journal officiel, une fois par semaine, pendant quatre semaines, et qu'à l'expiration de ce temps le contrat sera adjugé au plus bas soumissionnaire responsable, avec le concours du Gouverneur, du Président du Sénat et du Président de la Chambre des Représentants ou de deux d'entre eux.

Sec. 2. Il est décrété en outre, etc., Que le contrat sera de fournir, de temps à autre, et seulement pour les quantités requises, les diverses articles de bureau, aux prix fixés dans le dit contrat; pourvu que l'Etat ne soit requis de prendre, de recevoir ou de payer aucun article avant qu'il ait été demandé et commandé de la manière dont il est parlé ci-après.

Sec. 3. Il est décrété en outre, etc., que lorsqu'un greffier, shérif ou constable des diverses cours de la paroisse d'Orléans, requerra des fournitures de bureau de tout genre, il fera une liste détaillée des articles dont il a besoin, et sur la reconnaissance par le juge de la dite cour que les dits articles sont actuellement nécessaires, l'Auditeur des comptes publics adressera un ordre de fourniture pareil à celui demandé par les dits officiers à la personne qui aura passé un contrat pour la fourniture des dits articles, comme il est dit ci-dessus, et les articles seront remis à l'officier requérant qui en donnera un reçu.

Sec. 4. Il est décrété en outre, etc., que lorsque l'enregistreur des aliénations ou le conservateur des hypothèques de la paroisse d'Orléans aura besoin de fournitures de bureau, il en fera une liste détaillée, à laquelle il annexera son affidavit, ou sa déclaration que les dits articles lui font actuellement besoin pour l'usage de son bureau; sur quoi l'Auditeur des comptes publics adressera un ordre au contracteur pour ces fournitures, et les dites fournitures seront livrées à l'officier qui les a demandées et qui en donnera un reçu.

Sec. 5. Il est décrété en outre, etc: que les articles fournis par le contracteur sur les ordres et de la manière mentionnés ci-dessus seront payés par le trésorier d'Etat sur les fonds des frais judiciaires de la paroisse d'Orléans, sur la présentation de la liste approuvée sous serment, avec le mandat de l'auditeur des comptes publics et le reçu de l'officier pour les articles au prix fixé dans le contrat.

Sec. 6. Il est décrété en outre, etc: que tout officier ou contracteur qui demandera, approuvera, ordonnera, délivrera, acquittera, donnera reçu ou payera pour articles de bureau, usera ou permettra d'user pour tout autre objet que les affaires publiques de son bureau, ou qui enlèvera, ou prendra pour son propre usage, les dits articles ou fournitures, sera coupable de délit et, sur conviction, sera puni par l'amende et la prison à la discrétion de la cour, et son bureau sera, par le fait de cette condamnation, déclaré vacant.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 133.] LOI

Pour liquider les dettes de la Nouvelle-Orléans, et pour appliquer son actif au paiement de ses dettes; pour créer un bureau de liquidation et prescrire ses devoirs; pour pourvoir à la nomination d'un agent fiscal et lever une taxe suffisante pour payer le dit intérêt.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que dans le but de liquider, de réduire et de consolider la dette de la ville de la Nouvelle-Orléans, comme il est spécifié ci-après, un syndicat permanent de six citoyens de la dite ville est, par la présente, créé. Le dit syndicat sera choisi comme suit: deux par le Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, deux par le Lieutenant Gouverneur et deux par l'Orateur de la Chambre des Représentants, et le Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, le Trésorier et le Contrôleur de la dite ville, comme il sera dit ci-après, seront ex-officio membres du dit syndicat; pourvu que dans le cas où il n'y aurait pas de changement dans le gouvernement actuel de la ville, les commissaires de la dette consolidée agiront comme membres ex-officio du dit syndicat, et les membres du syndicat, ainsi nommés, rempliront toutes les vacances causées par la mort, la démission ou autrement.

Sec. 2. Il est décrété en outre, etc., Que les commissaires de la dette consolidée, ou les officiers de ville nommés dans la section 1 de cette loi, et le syndicat créé par elle, constitueront un bureau de liquidation de la dette de la ville, et le dit bureau aura le contrôle exclusif et la direction de toutes les matières relatives à la dette capitalisée de la Nlle-Orléans. Le bureau de liquidation fera préparer les bons de la ville de la Nlle-Orléans, lesquels bons serviront comme un but de négociation ou d'échange, comme il est dit ci-après. Les dits bons seront signés par le maire et contresignés par les administrateurs des comptes et des finances, ou par tels officiers qui pourront être créés pour remplir leurs fonctions respectives. Ils seront payables dans cinquante ans à partir du jour de l'approbation de cette loi, et porteront un intérêt de 4 pour cent par an, de la date des dits bons, payable semestriellement, le premier jour d'avril et d'octobre de chaque année, le dit intérêt étant représenté par cent coupons annexés à chaque bon. Les dits bons et coupons d'intérêt annexés pourront être émis pour telles sommes que cela pourra être jugé convenable par le bureau de liquidation, et seront payables en tels lieux qui seront désignés dans les bons; mais les dits bons seront payables en monnaie légale des Etats-Unis, et le dit bureau de liquidation est par la présente autorisé à établir à New-York, Londres, Paris et Amsterdam, telles agences qu'il jugera convenables et désirables.

Sec. 3—Il est décrété en outre, etc., Que le bureau de liquidation de la dette de la Nlle-Orléans est, par la présente, autorisé à retirer et annuler la dette valide tout entière de la ville de la Nlle-Orléans, excepté la dette flottante créée jusqu'à la date de l'adoption de cette loi, représentée par des bons de diverses classes ou par des jugements, soit par la vente de nouveaux bons créés sous cette loi et par l'application du montant des ventes au rachat de ces vieilles obligations, aux conditions qui pourront être acceptées et par les porteurs des vieilles obligations et par le Bureau de liquidation; pourvu que les nouveaux bons ne soient pas vendus au-dessous de 80 cents, comptant, à la piastre, et qu'aucun échange n'ait lieu à un taux plus haut que cinquante cents en nouveaux bons pour une piastre de la valeur nominale de la vieille obligation avec l'intérêt accumulé; et pourvu en outre que l'émission entière des nouveaux bons vendus ou échangés, comme il est dit plus haut, n'excède pas en tout dix millions de piastres.

Sec. 4. Il est décrété en outre, etc.: que si une obligation quelconque de la ville de la Nouvelle-Orléans est jugée frauduleuse ou invalide, par tout membre du bureau de liquidation, cette obligation ne sera ni achetée, ni échangée ou retirée jusqu'à ce que le porteur de cette obligation fasse valoir son droit devant les tribunaux, et qu'il obtienne un jugement final en sa faveur, auquel cas il sera reconnu comme une valide obligation de la ville; et si un membre du bureau de liquidation approuve sciemment, convertit, achète ou retire pour valeur, toute obligation illégale de la ville de la Nouvelle-Orléans, ou use d'un des bons ici autorisés ou du montant de ce bon, ou d'aucun des biens actifs ou propriétés de la ville dans les mains du bureau en vertu de cette loi, pour des objets autres que ceux dont cette loi s'occupe, il sera, sur conviction, puni d'une amende qui ne sera pas au-dessous de mille piastres et d'un emprisonnement aux travaux forcés pour un an au moins.

Sec. 5. Il est décrété en outre, etc., Qu'il sera du devoir des autorités de la ville, aussitôt que possible après l'organisation du Bureau de liquidation de la dette de ville, de transférer au dit Bureau tous les biens de la ville de la Nlle-Orléans, réels et personnels, non dédiés à l'usage public, et le Bureau de liquidation sera et est autorisé par la présente à disposer des dits biens aux conditions qui pourront être jugées favorables; les montants de ces ventes devant être déposés entre les mains de l'agent fiscal du Bureau au crédit du fonds de la dite ville.

Sec. 6. Il est décrété en outre, etc., que rien dans cette loi ne sera interprété comme affectant ou détériorant en aucune manière la loi No 31 de 1876, connue comme "la loi des bons à primes", mais il sera du devoir des autorités de ville de transférer au bureau de liquidation de la dette de ville tous les fonds collectés par les taxes levées conformément aux clauses de l'acte des bons à primes; et il sera du devoir du bureau de liquidation de diviser les recettes de la dite taxe et de les appliquer au *pro rata* et dans la proportion que chaque forme de dette capitalisée représente en relation avec le montant entier de la dette de ville et les portions des dites recettes de la taxe qui n'appartiennent pas en propre au montant dû des bons à primes seront appliquées au payement de l'intérêt des bons créés sous cette loi.

Sec. 7. Il est décrété en outre, etc., Que cette loi fait un cas de félonie, punissable, sur conviction, par une amende n'excédant pas cinq cents piastres et par l'emprisonnement aux travaux forcés n'excédant pas dix ans, pour l'agent fiscal ou pour tout membre du bureau de liquidation de la dette de ville de s'approprier ou de détourner aucune portion du fonds de la dette et de l'intérêt à un but non légitime, ainsi qu'il y a été pourvu.

Sec. 8. Il est décrété en outre, etc., Que le surplus provenant de la collection de la taxe de la dette et de l'intérêt, et de la vente de l'actif entre les mains du Bureau de liquidation de la dette de la ville, après le payement des coupons d'intérêt des bons émis en vertu de cette loi, sera employé au rachat et au retrait de tous bons valides de la Nouvelle-Orléans créés jusqu'ici à un taux n'excédant pas cinquante cents à la piastre, ou à la discrétion du bureau, pour le retrait des bons créés sous cette loi à un prix ne dépassant pas le pair; et les bons et obligations, achetés ou échangés ou retirés seront détruits par le dit Bureau de liquidation, après qu'avis public en aura été donné dans le journal officiel de la ville de la Nouvelle-Orléans, et en présence des témoins qui pourront désirer assister un procès verbal de l'opération, donnant les montants, les numéros, les dates et autres particularités, pour l'identification des obligations détruites, sera fait et attesté sous serment par une majorité du Bureau de liquidation, et publié dans les dix jours suivant la destruction dans le journal officiel de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Sec. 9. Il est décrété en outre, etc., Que le Bureau de liquidation est requis de et autorisé à ouvrir, et à garder un livre spécial de l'enregistrement des bons de la dette consolidée, séries de 1880, comme suit, savoir: Tout porteur ou possesseur de quelqu'un des anciens ou vieux bons de la ville, émis avant l'adoption de cette loi, en rendant ces bons pour qu'ils soient détruits, suivant les dispositions de cette loi, aura droit à avoir le montant et le nombre de bons à lui dûs et enregistrés dans ce livre, de telle manière et sous telle forme que le Bureau de liquidation pourra déterminer et prescrire, sur quoi au lieu de donner à la dite personne un nouveau bon, suivant ce qui y a été pourvu dans les sections précédentes de cette loi, le Bureau de liquidation accordera à cette personne un certificat d'enregistrement, dans la forme que le Bureau de liquidation pourra déterminer et prescrire, le dit certificat devant être transférable en personne ou par fondé de pouvoir, sur les livres du Bureau de liquidation, et l'intérêt semestriel sur le montant des dits certificats, lequel doit être représenté par des coupons d'intérêt, sera payable à cette personne ou à son ordre sous telle forme et de telle manière que le Bureau de liquidation pourra déterminer et prescrire; et la ville de la Nlle-Orléans fera imprimer et gravera un nombre suffisant de certificats en blanc de registre, et remettra les dits blancs au Bureau de liquidation, pour qu'il en fasse un usage conforme aux dispositions de cette section.

Sec. 10. Il est décrété en outre, etc., qu'il sera du devoir du Conseil de Ville de la Nlle-Orléans de fournir une salle convenable pour le bureau de liquidation de la dette de ville; mais les frais de gravure, d'impression et d'émission des bons créés sous cette loi, et tous les frais cléricaux et de bureau nécessaires seront payés sur les fonds alloués et appartenant au payement de l'intérêt et du principal des dits bons; pourvu qu'aucun membre du bureau de liquidation ne reçoive aucun salaire, ou aucuns émoluments quelconques pour ses services dans cette mission.

Sec. 11. Il est décrété en outre, etc., Que le Conseil de ville soit et est requis de lever une taxe annuelle calculée sur l'assessment de l'année précédente, au moins vingt pour cent, suffisante pour payer en plein l'intérêt sur tous les bons émis sous les clauses de cette loi, et toute taxe levée sera maintenue en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par une nouvelle levée pour le même objet.

Sec. 12. Il est décrété en outre, etc., Que toutes les parties de lois en conflit avec la présente sont rappelées.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Le nouvel ambassadeur français à Londres.

Paris, 10—M. Challemel Lacour a accepté l'ambassade de Londres.

Désertions dans l'armée albanaise.

Vienne, 10—Un télégramme de Scutari dit: il y a de nombreuses désertions dans les troupes de la ligue albanaise à Tusi. On s'attend à une débandade générale, à cause du manque d'argent et de provisions. 2000 hommes ont déjà disparu.

Motion pour le rappel de sir Bartle Frere.

Londres, 10—Le Standard dit que par suite du retrait du vote pour le salaire de sir Bartle Frere, M. Wilfred Lawson a résolu de présenter la résolution demandant le rappel du gouverneur de la colonie du Cap.

Londres, 10—Nous apprenons, dit le Daily News, que le salaire de sir Bartle Frère en qualité de haut commissaire de Sa Majesté au cap de Bonne-Espérance, sera payé vers la fin du mois actuel. A partir de ce moment, ce salaire spécial cessera d'être payé. En fait, les services de sir Bartle Frère, en qualité de haut commissaire, ont cessé.

Les escadres française, anglaise et italienne à la Baie de Besika.

Le correspondant parisien du Standard télégraphie que l'escadre française a quitté le Pirée pour se rendre dans la baie de Besika. Un télégramme à l'agence Havas assure que les escadres anglaise et italienne s'y rendent prochainement. Cette mesure, à la veille de la présentation de la note identique des puissances, est très significative.

Transfert des restes de Vasco de Gama et de Camoens.

Londres, 10—Les restes de Vasco de Gama, le fameux navigateur portugais, et de Camoens, le poète qui a célébré les hauts faits de ce héros, dans son poème des Lusiades, ont été transportés hier, en grande pompe, au monastère de Belem, dans le monument qui leur a été consacré. Ça été l'occasion de réjouissances publiques dans le Portugal.

Changements dans le cabinet ottoman.

Constantinople, 10—On annonce officiellement que Kadi-Pacha, ministre du commerce, a été nommé premier ministre, et que Abeddin-Pacha, gouverneur de Salonique, a été nommé ministre des affaires étrangères.

Le général Bonelli reste ministre de la guerre d'Italie.

Londres, 10—Une dépêche de Rome au Times dit que le général Bonelli, ministre de la guerre, en Italie, reste à son poste, bien qu'on ait annoncé sa démission.

La conférence de Berlin—Règlement des frontières gréco-turque.

Londres, 10—Les ambassadeurs français, russes, autrichiens, et italiens se rendant à Berlin, auront mercredi une conférence avec le prince Hohenlohe, ministre des affaires étrangères, pour traiter la question des frontières grecques. La commission, après avoir déterminé le mode de procéder pour arriver au règlement de la ligne frontière, ordonnera sans doute aux experts de se rendre sur les lieux.

Pendant les travaux des experts, la conférence s'ajournera. Les travaux préliminaires absorberont probablement deux semaines. Quand la commission des experts aura achevé son rapport, la conférence se réunira de nouveau et rédigera un protocole final interprétant d'une façon définitive l'article 24 du traité de Berlin.

Le protocole servira de base à la médiation collective des puissances. La Turquie et la Grèce ne seront pas admises aux travaux de la conférence, et les puissances croient que leur décision sera décidément acceptée par les deux parties.

Evacuation de Caboul.

Londres, 10—Une dépêche de Simla à l'agence Reuter dit: Des ordres ont été envoyés à sir Arnold Stewart, commandant anglais à Caboul, de retirer ses forces dans le plus bref délai compatible avec la sûreté des troupes. Caboul doit être évacué vers la fin d'octobre. Tout l'état major, tout le matériel de guerre qui n'est pas nécessaire, doit être renvoyé dans l'Inde. On pense que Gundamuk et la passe Shutargarden seront les points extrêmes de l'occupation anglaise.

Menaces de révolution à Buenos-Ayres.

Londres, 10—Le bruit court d'une explosion de guerre civile dans la Confédération Argentine. L'élection présidentielle aura lieu demain, et les deux partis sont armés dans la ville de Buenos-Ayres.

Explosion.

Berlin, 10—Une explosion a eu lieu à Darmstad. Elle a eu des résultats désastreux. On a déjà retrouvé les cadavres de 10 victimes.

La flotte anglaise ne va pas à la baie de Besika—Motion pour le rappel de sir Bartle Frere.

Londres, 10—A la Chambre des Communes, sir Charles Dilke, sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères, a déclaré que la nouvelle suivant laquelle la flotte anglaise allait se rendre dans la baie de Besika n'avait aucun fondement. Sir Wilfred Lawson, libéral, a annoncé qu'il ferait à la chambre une motion pour le rappel de Sir Bartle Frère au Cap de Bonne Espérance.

M. Gladstone et le budget.

Londres, 10—A la Chambre des Communes, M. Gladstone a dit que le surplus du budget d'après les estimations de sir Stafford Northcote, ex-chancelier de l'échiquier, a déjà été absorbé par les 200,000 livres nécessaires pour les estimations du budget supplémentaire. Il a déclaré que l'état des finances de l'Inde exigeait un surplus plus considérable.

En vue des négociations avec la France, il a demandé l'autorisation de réduire le droit sur les vins à 6 D. le gallon pour les vins de 20 degrés de force alcoolique, et proportionnellement pour les forces plus élevées. Ces réductions dépendent de l'obtention de réductions correspondantes de droits français sur les articles anglais.

Londres, 10.—M. Gladstone propose de remplacer la taxe sur la drèche par une taxe sur la bière, d'accroître la taxe sur le revenu pour la moitié de l'année; d'accroître le taux des licences pour la vente des liqueurs. Il estime que ces changements produiront un surplus de 381,000 livres.

Tendances vers les réformes en Turquie.

Londres, 10.—Des avis de Constantinople représentent les changements survenus dans le cabinet comme un pas dans l'exécution des réformes proposées.

Aidin Pacha, le nouveau ministre des affaires étrangères, a été jadis commissaire pour établir les réformes en Asie Mineure, et ses actes à cette époque avaient produit une très favorable impression.

Un colonel banni de la Russie.

St-Petersbourg, 10—Le colonel Pashkoff, chef du nouveau mouvement évangélique, vient, à l'instigation du St-Synode, de recevoir l'ordre de quitter la Russie immédiatement.

L'Angleterre restreint son action dans le sud de l'Afrique.

Londres, 10—Le comte de Kumberly, secrétaire colonial, a envoyé à sir Pomeroy Cobby, nouveau haut commissaire dans le sud de l'Afrique, des instructions pour qu'il ait à éviter d'étendre la juridiction anglaise dans le sud de l'Afrique pour éviter toute complication entre les colons et les natifs, et pour qu'il s'abstienne de toute intervention avec les tribus indépendantes.

Les Gradués du Sud à l'Académie Navale.

Annapolis, 10—Voici par ordre de mérite les noms des gradués du Sud à l'académie navale;

Cadet midshipmen Homer C. Powndsion, Ouest Virginie, neuvième; Ernest Wilkinson, Louisiane, douzième; Thomas A. Parks, Ouest Virginie, dix-neuvième; Louis Duncan, Tennessee, vingtième; Wm. C. P. Muir, Kentucky, vingt-et-unième; Charles Cabiness, Virginie, vingt-deuxième; Joseph M. Dickson, Texas, vingt-neuvième; Frank Bowdin, Texas, trente-et-unième; Horatio L. Fillsbrown, Caroline du Sud, quarante-troisième; Thomas Worthington, Alabama, quarante-quatrième; Fitz A. Stanton, Texas, quarante-sixième; Theodore C. Derby, Caroline du Sud, cinquante-troisième; Lewis J. Clark, Alabama, cinquante-sixième; Jas S. Brown, Tennessee, cinquante-huitième; Hugh Rodman, Kentucky, soixante-et-unième.

WASHINGTON.

CONGRES.

Sénat.

M. McDonald, du comité judiciaire, fait un rapport défavorable sur le bill du Sénat requérant la Cour des réclamations de faire une enquête sur les réclamations de Benj. Weil et de la La. Abra Mining Co.

Le rapport du comité de conférence sur le bill des rivières et ports est adopté.

Le bill de la Chambre plaçant les antiquités classiques sur la liste des exemptions de droits est mis en discussion. M. Kirkwood présente un amendement remettant les droits payés sur le sel employé pour préparer les viandes et le poisson destinés à l'exportation.

Singulier mélange que celui des antiquités classiques et du sel dit M. Hereford.

Le sel peut sauver le bill, répond M. Pendleton.

Après tout, la première antiquité classique dont nous ayons le souvenir, dit M. Beck, c'est une statue de sel.

Après plusieurs plaisanteries de même nature sur l'amendement, il est adopté ainsi que le bill.

Le Sénat revient à la discussion du bill des allocations civiles diverses.

M. Hampton présente un amendement allouant $2500 pour réparation à la cour des Etats-Unis de Charleston—rejeté.

M. Harris demande l'accroissement de $100,000 à $164,000 de l'allocation en faveur des bureaux divers de santé et des stations de quarantaine, en cas d'épidémie. L'amendement est rejeté.

M. Allison présente un amendement à la clause relative aux marshals et ayant pour but de pourvoir au paiement des députés marshals spéciaux pour services dans les élections. Rejeté sans débat. Le bill est alors reporté au Sénat.

M. Hampton représente son amendement de $2500 pour réparations à la cour des Etats-Unis de Charleston, et l'amendement est cette fois adopté, ce bill passe au moment de reprendre la discussion sur l'affaire Kellogg. Le sénat s'ajourne.

Le bill des allocations civiles diverses adopté par le sénat a été envoyé au Président pour être revêtu de sa signature. Il contient les articles suivants qui sont nouveaux:

Réparations au Chantier de marine de Pensacola, $200,000.

Phare, à l'embouchure de la Rivière-Rouge, Lne, $3,000.

Achèvement du Quartier-général militaire à San Antonio, $125,000.

Chambre.

M. Reagan, Texas, présente un rapport annonçant que le comité de conférence sur le bill des allocations des rivières et ports, a pu arriver à un accord. Le rapport est adopté.

M. Tucker, Va., présente un bill qui est référé au comité des voies et moyens.

Le bill requérant le secrétaire du trésor de faire lever un droit de 35 pour cent ad valorem sur les "cotton ties" quand il sera prouvé qu'ils ont été commandés "bona fide", et que le contrat aura été conclu avant le 29 mai 1880 et l'importation faite avant le 1er janvier 1881, et il autorise le remboursement de l'excédant du droit de 35 pour cent ad valorem, collecté depuis le 27 mai 1880 sur ces articles.

Sur motion de M. Wilborn, du Texas, on adopte un bill établissant le district judiciaire du nord du Texas.

La chambre refuse de se constituer en comité général pour discuter les bills du tarif. La motion est rejetée par suite du refus des républicains de voter, ce qui laissait la Chambre sans quorum.

La Chambre passe à son ordre du jour régulier pour appeler le bill des députés marshals. La discussion en est remise à demain, à condition qu'il ne sera employé aucun moyen dilatoire pour en retarder le vote.

Puis vient d'après l'ordre du jour la résolution du sénat sur le compte électoral. Après un assez long débat, le bill est mis de côté sans que l'on ait statué à son égard. Après avoir adopté le bill qui rend à C. C. Clay, de l'Alabama, la jouissance de ses droits politiques, la chambre s'ajourne.

Nominations.

Washington, 10—Le président a envoyé au Sénat la nomination de John F. Hartranft comme collecteur de la douane de Philadelphie; de Virgil D. Stockbridge comme commissaire assistant des patentes; de Rob. G. Dyrenforth comme examinateur en chef du bureau des patentes.

Les réclamations de Mme Gaines au Congrès.

Washington, 10.—Le représentant Bright du comité des réclamations, a présenté hier, un rapport sur les réclamations de Myra Clarke Gaines.

Le comité dans son rapport sans vouloir discuter la validité des réclamations de Mme Gaines contre les Etats-Unis, pense qu'il faut reporter l'affaire à la cour des réclamations, pour que justice puisse être rendue à cette dame qui lutte depuis longtemps.

Bureau du commerce des Etats-Unis.

New York, 10—La convention annuelle du Bureau du commerce des Etats-Unis a eu lieu à l'hôtel St-Nicholas. L'Hon. Nathan Appleton, de Boston, a été réélu président.

Dividende de la compagnie de l'Union de l'Ouest.

New York, 10—La compagnie télégraphique de l'Union de l'Ouest a déclaré un dividende de 1 3/4 pour cent.

Préparatifs pour la Convention de Cincinnati.

Cincinnati, 10—Le comité résidant du comité démocratique national a fait avancer considérablement les travaux du Music Hall qui doit recevoir la convention démocratique. Les compagnies télégraphiques ont établi des bureaux dans les corridors de chaque côté de la salle, bureaux qui sont en communication directe avec les délégués, les rapporteurs et le bureau placé sur la scène, les tables des rapporteurs formeront deux rangées en avant de la scène, les délégués occuperont le devant de la scène, et le public, les dames occuperont les sièges élevés derrière la scène.

L'ornementation est simple; la grandeur de la salle dispense de tout étalage de décorations.

Les chemins de fer à cette occasion doivent réduire leurs prix.

L'ex-sénateur Bayard très-malade.

Wilmington, Del., 10.—L'état de l'ex-sénateur Bayard a beaucoup empiré depuis hier. Il n'y a guère d'espoir de le conserver longtemps. Ses amis craignent même qu'ils ne puisse vivre jusqu'à demain.

Le sénateur Bayard est arrivé hier et est au chevet de son père.

Rentrée de Garfield chez lui.

Toledo, 10.—Le général Garfield est arrivé par le train de 6 heures du soir il a été partout accueilli par des salves d'artillerie et des bandes de musique.

Opinion de la Presse sur les nominations de Chicago.

Augusta, Gia., 10—Le Chronicle dit, à propos des nominations faites à Chicago, la coalition des politiciens qui voulaient installer un gouvernement fort, une sorte d'empire a été battue par le peuple qui a rejeté toute idée de troisième terme. Les Etats du Sud doivent se féliciter autant que ceux du Nord du résultat qui est une reconnaissance des principes dirigeant la démocratie.

Suppression des fabriques de faux diplômes de docteur.

Philadelphia, 10—Cinq collèges médicaux non reconnus qui ont rempli le pays de docteurs munis de faux diplômes, ont été fermés aujourd'hui par les autorités, et les directeurs arrêtés. Les poursuites qui ont abouti à la suppression de cet indigne trafic de diplômes, ont été instituées par la rédaction du Philadelphia Record.

Candidature de M. Springer au Congrès.

Chicago, 10—L'hon. Wm Springer, a été nommé par acclamation candidat au Congrès par la convention démocratique du 12e district congressionnel de l'Illinois.

Convention démocratique d'Etat (Indiana.)

Plateforme.

Indianapolis, 10—Après avoir nommé par acclamation M. Landers, la convention adopte la plateforme suivante:

La convention s'engage à soutenir les candidats de la convention de Cincinnati. Elle livre à l'animadversion publique l'usurpation grâce à laquelle Hayes et Wheeler ont été installés, par des manœuvres criminelles, au mépris de la justice et de l'honnêteté et au grand détriment des institutions nationales, dans des postes qui ne leur appartenaient pas par l'élection; elle condamne la conduite du Président qui a récompensé par des emplois lucratifs les instruments de ces criminelles menées.

Elle dénonce le système d'importation de Chinois; elle reconnait les droits des citoyens de couleur aussi bien que des blancs à immigrer dans l'Indiana, mais elle réprouve les menées des républicains qui ont importé dans cet Etat des votants pauvres dans le seul but d'y influencer les élections. Elle se déclare en faveur de la règle des deux tiers.

Les délégués at large sont MM. McDonald, D. W. Voorhees, W. S. H. Black et J. A. Black.

Convention greenbackiste nationale.

Chicago, 9—A la convention greenbackiste nationale, MM. Wallace et Wright ont parlé sur la question de la monnaie courante et D. Kearney sur les candidatures républicaines. Kearney a remercié Dieu de ce que la convention républicaine ait rejeté l'impérialisme dans la personne de Grant; il a dit que, grâce à la faiblesse de la plateforme républicaine sur la question chinoise et aux précédents de Garfield lui-même sur cette même question, le ticket n'obtiendrait pas un tiers des voix de la Californie, de l'Orégon et du Névada, tandis que Blaine eut enlevé les deux tiers de ces Etats. Une résolution énergique contre les Chinois a été présentée et référée.

Marchés étrangers.

Liverpool, 10, midi.—Coton ferme; ventes 9000 balles, 1000 pour la spéculation et l'exportation. Uplands 6 3/4d Orléans 6 13/16d; recette 14,100 balles, Américain 4700.

Futurs en faveur des acheteurs. Uplands, sur la base du low middling, livraison en juin et juillet 6 23/32d, juillet et août, août et septembre 6 11/16, septembre et octobre 6 9/16 à 6 9/32, octobre et novembre 6 11/32.

Liverpool, 10, 1:30 — Coton ferme. Ventes aujourd'hui 900 balles dont 1000 pour la spéculation et l'exportation.

Middling uplands 6 13/16d, middling Orléans 6 7/8d, low middling uplands 6 9/16d, good ordinary uplands 6d, ordinary uplands 5 9/16d.

Futurs, livraison de juillet et août, août et septembre 6 29/32.

Londres, 10—Consols au comptant 98 3/16, à terme 98 5/16, bons des Etats-Unis, 4 pour cent, 111, nouveaux 4's 111 1/2, nouveaux 5's 106.

Rio de Janeiro, 10—Café—Good first $8700 à $8850 reis par dix kilogrammes. Change sur Londres 21 5/8.

Santos, 10—Café—Supérieur Santos $8200 à $8400 reis par dix kilogrammes.

Paris, 10, 2:30 P. M.—Rentes 85fr et 85c.

Londres, 10—L'encaisse métallique a augmenté de £299,000.

Londres, 10, 4 P. M.—Erie 38 1/2.

Paris, 4, 4 p. m.—Rentes 86fr.

Liverpool, 10, 4 p. m.—Coton—Les ventes étaient de 10,000 balles, pour la spéculation et l'exportation 2000. Ventes de coton américain 7,850 balles. Uplands, Low Middling clause, livraison en juin 6 3/4, novembre et décembre 6 9/32.

Argent, Stock, etc.

New York, 10, soir—Argent, 3 à 3 1/2; change 4.86 1/2; gouvernements fermes, nouveaux 5's à 1.03 1/8; 4 1/2's à 1.09 3/4; 4's à 1.08 7/8; bons d'Etats nominaux.

New York, 10—Balances de la sous-trésorerie—
Espèces......$88,940,793
Currency......3,767,616

Marchés américains.

New York, 10—Coton, pas de recettes. Futurs fermes à la clôture; ventes 7800 balles. Juin 11.62 à 11.63, juillet 11.70 à 11.71, août 11.80, septembre 11.27 à 11.28, octobre 10.83 à 10.84, novembre 10.68 à 10.69, décembre 10.68 à 10.69, janvier 10.77 à 10.79.

New York, 10.—Coton ferme; ventes d'aujourd'hui 1153 balles. Uplands 12, Orléans 12 1/8. Recettes nettes consolidées 3013. Exportations pour la Grande Bretagne 4164, France 557, Continent 1043.

FLEUVE ET RIVIERES.

Memphis, 10, midi—Le fleuve monte. Temps chaud.

Cincinnati, 10—La rivière a 11 pieds 2 pouces et monte lentement. Temps clair et chaud.
Parti: Robert Mitchel pour la Nlle-Orléans.

Louisville, 10—La rivière a 6 pieds 2 pouces et monte. Temps clair et très chaud.

Pittsburg, 10—La rivière a 1 pied 9 pouces et est stationnaire. Temps clair et très chaud.

Cairo, 10—Le fleuve a 23 pieds et baisse. Temps clair et chaud.
Arrivé: Will Kyle, de la Nlle-Orléans.

Evansville, 10—La rivière a 7 pieds 6/10 pouce et baisse. Temps clair. Thermomètre 82.

St. Louis, 10—Le fleuve a 18 pieds 5/10 pouce et monte. Temps clair, thermomètre 94.

Shreveport, 10—Temps clair et agréable. La rivière a monté de 8 pouces.

Memphis, Tenn., 10,—Le fleuve a monté de 1 pouce. Temps chaud.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 10 juin 1880.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges	Balances
5 juin	1,205,572 77	145,587 31
7 juin	1,015,560 81	138,093 85
8 juin	1,206,069 87	105,554 07
9 juin	917,028 28	95,078 83
10 juin	1,061,466 79	120,839 30
Jusqu'ici cette semaine	5,406,938 62	606,153 36
Même temps la semaine dernière	5,777,250 55	606,108 97
Total la semaine dernière	6,829,681 43	949,429 33
Total la semaine précédente	6,287,299 43	788,166 56

LE MARCHE MONETAIRE est très serré. Papier d'escompte [illegible]:
Papier de commerce exceptionnel ... 8 pour cent
" de seconde classe ... nominal
Prêts sur garanties collatérales ... 6 à 8 pour cent
Hypothèques A1 ... 8
" de seconde classe ... nominal

ARGENT—
Argent américain (dollar) ... 99 1/2 à 100
" (trade dollar) ... 94 à 95
Dollar mexicain ... 89
Doublons espagnols et Patriot ... $15 80 à [illegible]
Argent en lingot (N. Orléans) ... $1 14 3/10
" (Londres) ... 52 1/8

LE CHANGE étranger est sans variation. LE STERLING est ferme aux cotes antérieures.

LES FRANCS sont sans changement.

Commercial de navire et à 1 ... 484 à 485
Traites de banque ... 487 à 487 1/2
Francs commercial à 60 jours ... 526 1/4
Traites de banque ... 5,17 1/2

LE CHANGE A VUE SUR NEW YORK est ferme. Nous cotons comme suit: Les Banques tirent des chèques à ... $2,50 de prime par $1,000; Traites de commerce à $1 à — de prime par $1000.

ACTIONS [illegible] CONSOLIDES DE L'ETAT ET BONS A PRIME—Le tableau ci-après indique le cours des opérations à la Bourse dans les Consolidés de l'Etat et les Bons à prime. Les premiers ne montrent qu'une petite variation et les derniers [illegible].

	Consolidés de l'Etat offre	demande	Bons à prime offre	demande
Bureaux 10 A. M.	46 3/4	47	33 1/2	33 3/4
12 M.	46 3/4	46 7/8	33	33 1/2
Clôture 3 P. M.	46 3/4	46 7/8	33	33 1/2
Clôture d'hier	45 3/4	47	33 1/4	33 3/4

VALEURS DIVERSES—Voici les dernières cotes courantes:

	offre	dem.
1er hypothèque du Jackson R. R.	111 1/4	112 1/2
2d de coupon	—	114
3d de dette	—	113 1/2
Bons à prime	131 1/2	134 1/2
Privilèges sur les Bons à prime	—	1 00
Bons consolidés de la ville	39 1/2	45 1/2
Serie de la ville	41	42 1/2
Cie des écoles de la ville	—	35
Certificats de police	22	—
Mandats de levée 1879	—	96
Mandats d'Etat, jugés 1880	71 1/2	74
Act 93	26 1/2	30
Bons du N. O. City R. R.	105 1/4	—
U S 4 pour cent	108 1/4	108 7/8
New York	109 7/8	109
Londres	1 1/4	—
Bons Consolidés de l'Etat à New York	46 1/4	—

VENTES A LA BOURSE DE LA NLLE ORLEANS
Bureau à 10 A. M.
100 actions de la compagnie des waterworks ... 8 12 mos et int ... 841
5,000 Consolidés de l'Etat ... 46 1/4
10,000 do (V 90) ... 46 3/8
15,000 Bons à prime (A taux. tir. juil.) ... 33 1/2
5,000 do ... 33 1/4
Privilège sur $40,000 Bons à prime ... [illegible]
Bureau à 12.
4,000 Consolidés de l'Etat ... 46 3/4
Bureau à 2 P. M.
5,000 Bons à prime ... 33 1/4
10,000 do (A taux. tirage) ... 33 1/2

BULLETIN COMMERCIAL.

Jeudi soir, 10 juin 1880

COTON—Non compris 200 balles additionnelles d'hier, les ventes aujourd'hui embrassent un peu plus de 1000 balles à des prix n'exigeant d'autre changement dans nos cotes qu'une avance de 1/8c partiel dans le strict good ordinary, le low middling et le strict middling.

Nous donnons aussi les cotes et le rapport de l'Exchange comme ci-dessous:

BASE DE CLASSIFICATION AMERICAINE.

	Cotes générales	Cotes de l'Ex
Inferior nom	6 @ 7 1/2	—
Low ordinary	8 1/2 @ 8 3/4	8 1/2
Ordinary	8 3/4 @ 9	8 7/8
Strict ordinary	9 1/4 @ 9 3/4	—
Good ordinary	10 @ 10 1/4	10 1/4
Strict good ordinary	10 1/2 @ 10 3/4	—
Low middling	10 3/4 @ 11	11
Strict low middling	11 1/8 @ 11 1/4	—
Middling	11 3/8 @ 11 1/2	11 5/8
Strict middling	11 5/8 @ 11 3/4	—
Good middling	12 1/8 @ 12 1/4	12 1/4
Middling fair	12 3/8 @ 12 1/2	12 1/2
Fair nom	13 @ —	—

Aujourd'hui à midi le middling était coté: à Galveston à 11; à Mobile à 11 1/4; à Savannah à 11 1/2; à Charleston à 11 1/2; à Wilmington à 11; à Norfolk à 11 1/2; à Baltimore à 11 15/16; à New York à 12; à Boston à 12 1/2; à Memphis à 11 1/2; à Augusta à 10 7/8; à Philadelphie à 12 1/4; à Cincinnati [illegible] et à St-Louis à 11 1/4.

L'Exchange rapporte: Ventes 1100 balles, y compris 500 hier après 3 h. P. M.

ETAT DU MARCHE AU COTON—

		Balles
Stock en main le 1er septembre 1879		4,986
Arrivé depuis le dernier état	1,002	
Précédemment	1,675,012	1,676,014
Total		1,680,999
Exporté aujourd'hui	2,850	
Exporté précédem.	1,577,122	1,580,972
Stock en main, etc.		99,626
Stock (même temps l'année dernière)		38,781

Reçu depuis hier soir 321 balles, contre 737 jeudi dernier et 19 l'année dernière.

TABAC—Nous n'avons pas entendu parler de transaction aujourd'hui.

Les Cutting grades sont cotés à 4 1/2 à 5 1/2c pour lugs et 7 à 12 et 13c à 15c pour leaf. Pour les autres qualités Nous cotons comme suit:

Low lugs	3 1/2 @ 4
Medium	4 1/2 @ 4 3/4
Good	[illegible]
Low leaf	5 1/4 @ 5 3/4
Medium	6 1/2 @ 7 1/2
Good et Fine	7 1/2 @ 8 1/2
Selections	9 @ 10

Reçu depuis hier soir, 15 boucauts; exporté rien.

Stock en main de d'après notre compte annuel 1306 boucauts.

SUCRE—Reçu ce matin 10 boucauts. Exporté 20 boucauts et 31 barils. Les marchands prennent de petits lots.

Nous cotons: la livre
Good Common ... 7 @ 7 1/4
Fair ... [illegible]
Good fair ... [illegible]
Fully fair ... [illegible]
Prime ... [illegible]
Choice ... [illegible]
Yellow clarified ... 7 @ 7 3/4
Jaune clarifié ... [illegible]
Off white clarified ... [illegible]
Choice white clarified ... 8 @ 8 1/2

MELASSE—Reçu ce matin 4 barils. Exporté 40 barils. Faible stock et demande limitée.
Nous cotons: le gallon
Inferior ... @15
Common ... @25

FARINE—Reçu ce matin 3670 barils. Le blé est de 3 à 4c plus élevé aujourd'hui à St-Louis, et le marché à la farine est très fort sur notre place. Les basses qualités deviennent rares et les prix en sont élevés; les bonnes qualités sont abondantes et assez calmes; vendu 2000 barils dont 50 à $5, 50 à $5.10, 50 à $5.12 1/2, 50 et 50 à $5.15, 50, 50, 100 et 50 à $5.50, 50 à $5.55, 100 à $5.60, 75 à $5.70, 35 dans le commerce local, 300, 300 et 250 pour Cuba, et 131 de basse qualité à des conditions particulières; 100 demi-barils à $2.90.

Nous cotons: le baril

Fine	2.50 @ 3.00
Superfine	3.00 @ 3.25
Single extra	3.50 @ 3.75
Double extra	4.00 @ 4.25
Treble extra	4.50 @ 4.75
Family	5.00 @ 5.25
Choix	5.25 @ 5.50
Fancy	5.65 @ 5.85
Patent	6.00 @ 7.25

VIANDES SALEES SECHES—Les épaules sont rares et en demande. Nous les cotons à 4 3/4 à 4 7/8 packed sur place et à arriver. Au détail épaules à 5c, clear rib sides à 6 3/4, clear sides à 7c.

BŒUF—Le bœuf se vend western à $10 le baril, et $5.75 le demi-baril. Fulton Market à $7.75 à $8 le demi baril.

JAMBON—Approvisionnement modéré et bonne demande. Le choice sugar cured canvassed small size est coté à 10 1/4 à 11c, medium average à 10 1/2 à 10 3/4c, large size à 9 1/2 à 10c.

GRAISSE—Nous cotons packers, en tierçons à 7 1/4 à 7 1/2c, en barillets à 7 3/4, en bucketts à 8c. Au détail il faut payer 1/4c de plus.

BACON—Rare, en demande; le marché est presque dépourvu d'épaules et de clear sides. Bonne demande. Nous cotons les épaules à 5 1/4c, clear rib sides à 7 1/4c, clear sides à 7 3/4 à 8c. Au détail épaules à 5 3/4c, clear rib sides à 7 3/4c, clear sides à 8c. Les épaules sugar cured uncanvassed sont en demande à 8c; les épaules canvassed sont cotées [illegible].

BREAKFAST BACON—Rare, en demande; se vend à 9c la livre.

PORC—Rare et en demande; le mess est coté à arriver à $11,50, sur place à $11,62 1/2. Au détail à $12.

COW PEAS—Le mêlé se vend à 55 à 60c les mêlés, et 65 à 75c les clay. Le marché est dépourvu de whippoorwill.

WHISKEY—Nous cotons le whiskey de l'ouest supérieur à $1.05 le gallon, le rectifié de l'ouest à $1 à $1.10. Bourbon, patent à $1.25 à $1.40, straight $1.65 à $3.50.

MAIS—Bon approvisionnement et actif; les prix ont monté de 1c le boisseau; vendu 2600 sacs dont 300 mêlé à 51c, 200 et 300 blanc à 52c, 1500 blanc à 54c et 100 jaune à 54c le boisseau.

MAIS EN GRENIER—Exporté hier 86,172 boisseaux. Il n'y a pas de stock sur place. Le mêlé se vend à arriver à 44c, le blanc à 45c le boisseau.

BLE—Il n'y en a pas sur place. Le red winter No 2 se vend à arriver à $1.20 le boisseau.

AVOINE—Bon approvisionnement et calme; vendu 300 sacs à 43c le boisseau.

SON—Bon approvisionnement et demande limitée; vendu 300 sacs à 72 1/2c les 100 livres.

FOIN—Bon approvisionnement de basses qualités. Le choix est rare. Nous cotons ordinary à $13, prime $16, choix $21 le tonneau.

MOUSSE—Nous cotons la mousse grise à 1 3/4 à 2c la livre, la mêlée à 2 1/4 à 3c, la noire à 2 3/4 à 3c.

VOLAILLES—Nous cotons: la douz.

Grosses volailles de l'ouest	$ — @ $5.00
Poulets	2.00 @ 3.00
Canards	2.00 @ 3.00
Oies	— @ 4.50
Dindes	— @ 12.00
Grosses volailles de la Louisiane	— @ 3.00
Poulets	— @ 2.00
Canards	— @ 2.00
Oies	— @ 3.00
Dindes	— @ 10.00

ŒUFS—Nous cotons les œufs de l'ouest à 10c la douzaine, ceux de la Louisiane à 10c.

POMMES DE TERRE—Nous cotons les pommes de terre de l'ouest à $1; les pommes de terre de la Louisiane à $1.25 à $2.25, les oignons de la Louisiane à $2.25 à $3.50; il n'y a pas de pommes sur le marché; les choux de la Louisiane à $15 à $18 les 100 têtes, les choux de l'ouest sont rares et la dernière vente s'est faite à $20 le baril.

BEURRE—Nous cotons western creamery fancy 25c, de choice 21 à 22c, de prime 20c, western dairy choice 16 à 17c, de prime 15, do good 8c, low grades western 8 à 14c la livre.

CAFE—Marché calme. Nous cotons pour les cargaisons: la livre

Ordinaire	12 1/2 @ 13
Bon	14 1/4 @ 14 1/2
Choix	14 3/4 @ 15
Prime	15 @ 15 1/2

Pour le détail:

Ordinaire	12 1/2 @ 13 1/2
Bon	13 1/2 @ 14
Choix	14 @ 15
Prime	15 @ 15 1/2

Nous cotons d'après les télégrammes de M. E. Gestrecht [illegible] de Rio de Janeiro en date du 5 juin et de New York du 7 juin 1880. Reçu 28,000 sacs. Achats pour les Etats-Unis [illegible].

RIZ—La demande n'est que pour le détail. Nous cotons: la livre

Chine No. 2	6 1/4
Common	5 1/2
Ordinary	5 3/4
Fair	6
Good	6 1/4
Prime	6 3/4

SEL—Nous cotons: $1.02 1/2 à $1.05 le sac pour le coarse, $1.40 à $1.45 le fine, Turks Island 20 à 25c, sel de table en paquets 3 à 7c plus, en la grandeur.

PEAUX Aux abattoirs:

Steer hides 70 livres et au-dessus	8 1/2
" de moins de 70 livres	7
Kips, 14 à 30 lbs	9 1/2
Peaux de veaux, pièce	75 @ 81
Green salted de la campagne, par lb	8 @ 9 1/2
Dry Flint	14 @ 14 1/2
Dry Salted	12 @ 12 1/2
Peaux endommagées	2/3 du prix.

SUIF—
Prime City rendered par lb ... 6 1/2
Country ... 6 1/4

CORNES—
Cornes de bœuf, pièce ... 2
" de vache ... 1

CIRE D'ABEILLE—
Prime Jaune, par lb ... 19 @ 20

LAINE—
Lake par lb ... 25 @ 26
Louisiane ... 26 @ 27
Burry ... 14 @ 18

CHEVAUX ET MULETS.

Prix du Marché.

Le tableau de prix qui suit nous est fourni par MM. Allard, Bettis & Co, 131 rue Baronne:

Chevaux communs	$ 50 à $ 80
Demi-chevaux de trait	90 à 120
Chevaux de monture et de voiture	125 à 200
Mules petites et communes	75 à 105
Mules pour rivières	100 à 135
Mules, qualité moyenne	125 à 165
Bons mules pour habitations	150 à 175
Mules de choix pour ville et charbon	160 à 185

PRIX DES BESTIAUX

Bœufs du Texas, nourris en main, de choix, par lb [illegible]

[illegible]

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

VENDREDI, 11 JUIN 1880

St-Louis....E. O. STANARD, à 5 P. M.
Bayou Sara....E. J. GAY, à 5 P. M.
Lafourche....BELLE, à 10 A. M.
Plaquemine....WHISPER, à 11 A. M.
Bas du fleuve....ALVIN, à 11 A. M.

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 10 JUIN 1880.

EXPEDIES EN DOUANE.

Steamship (ang) Chillian, Bock, Liverpool
Steamship Chase, Peterson, Key West via Cedar Keys
Steamship Lizzie Henderson, Deane, St Marks
Barque (esp) Tres de Mayo, Gonzalez, Gijon, Espagne

Pas d'arrivages de la mer.

ARRIVES.

BATEAUX A VAPEUR.

John A Scudder, Carter, de St Louis
Alvin, Scovell, du bas du fleuve
Natchez, Leathers, de Vicksburg
Whisper, Comstock, de Plaquemines
Martha, Bascott, du bas du fleuve
Emma Irvine, Bais, du bas du fleuve
Edw J Gay, Brown, du Bayou Sara
Belle, Blanchard, du Bayou Lafourche

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL — par steamship Chillian...3850 balles coton, 4576 sacs tourteaux

KEY WEST VIA CEDAR KEYS—par steamship Chase Key West ... 768 barils farine, 85 barils gru, 25 barils farine de maïs 75 barils jambons 5 barils porc, 35 tierçons jambons, 100 tierçons graisse, 970 sacs maïs, 25 sacs avoine, 8 sacs café, 8 caisses viande, 20 caisses [illegible], 15,000 pieds bois. 10 colis marchandises diverses—Cedar Keys...200 barils farine, 30 barils gru, 20 barils farine de maïs, 10 barils porc, 10 tierçons jambons, 12 caisses viande, 50 sacs avoine, 1100 sacs maïs, 32 colis marchandises diverses.

SAINT MARKS—par steamship Lizzie Henderson...357 barils farine, 5 barils porc, 3720 sacs maïs, 30 barils farine de maïs, 75 caisses [illegible], 50 sacs avoine, 12 sacs café, 37 tierçons viande, 10 boucauts bacon

GIJON—par barque Tres de Mayo...24,675 boisseaux maïs en grenier

Arrivages de Produits.

ST. LOUIS—par steamer John A Scudder... marchandises diverses
BAS DU FLEUVE—par steamer Alvin... 2 boucauts sucre, 73 barils riz
VICKSBURG—par steamer Natchez...97 balles coton, 671 sacs graines coton
PLAQUEMINE—par steamer Whisper... divers à ordre
BAS DU FLEUVE—par steamer Martha... divers à ordre
BAS DU FLEUVE—par steamer Emma Irvine ...76 barils riz
BAYOU SARA—par steamer Edw J Gay... 4 balles coton, 1 boucaut sucre, 1000 sacs tourteaux
BAYOU LAFOURCHE—par steamer Belle... 4 barils mélasse

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS RAIL ROAD & STEAMSHIP COMPANY ...[illegible] balles coton, 9 boucauts sucre
NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD 177 balles coton
CHICAGO, ST. LOUIS & N. ORLEANS R.R. 410 balles coton, 15 boucauts tabac